



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifce Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 16 avril 2025 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska
Monsieur Denis Lévesque, conseiller municipal et représentant pour Mont-Carmel
Monsieur Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller municipal et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant pour Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Dan Drapeau, conseiller municipal et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Vincent Bérubé, maire et représentant pour la Ville de La Pocatière
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Généreux et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

27.04.25

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous, après avoir ajouté un point à l'item Autres sujets, qui demeure ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2025
4. Approbation des comptes à payer et dépenses incompressibles de mars 2025
5. Rapport budgétaire au 31 mars 2025
6. Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)
7. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
8. Suivi des travaux du Comité Orientations et développement
9. Date et lieu de la prochaine assemblée
10. Autres sujets

10.1 - Offre de services de Co-éco – Actions en ÉRE (Éducation relative à l'environnement)

11. Période de questions

12. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

28.04.25

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2025, après avoir ajouté le nom de Monsieur Roger Moreau à la liste des personnes présentes à cette assemblée.

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MARS 2025

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

29.04.25

D'APPROUVER le paiement des comptes à payer de mars au montant de 165 336,06 \$, des incompressibles de mars au montant de 8 037,51 \$ \$, et des salaires du 1^{er} au 30 mars 2025 (paies 10 à 13), au montant de 13 298,79 \$, pour un grand total de 186 672,36 \$.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2025

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 mars 2025.

Un administrateur souligne qu'à la lecture du rapport budgétaire après les trois premiers mois de fonctionnement de la nouvelle Régie celui-ci semble réaliste et tenir la route. Il souligne le travail de l'équipe qui a préparé ce premier budget.

Des précisions sont données sur le coût de l'enfouissement des déchets au LET. On pourra mieux estimer dans un an la diminution du tonnage enfoui avec les actions mises en place.

6. ADHÉSION AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ)

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, par la résolution numéro 23.03.25 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 19 mars dernier, a pris la décision d'adhérer à ce régime;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

ATTENDU que les employés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

30.04.25

1^o Que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

2^o Que cette adhésion soit effective au 1^{er} mai 2025;

3^o Qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

- 4° De fixer la cotisation salariale à 1,5 % du salaire admissible pour tous les employés à l'exception de la direction générale pour laquelle la cotisation salariale est fixée à 3 % du salaire admissible;
- 5° De fixer la cotisation patronale à un maximum de 1,5 % du salaire admissible pour tous les employés à l'exception de la direction générale pour laquelle la cotisation patronale est fixée à un maximum de 3 % du salaire admissible;
- 6° Que Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à attester pour et au nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;
- 7° Que Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Anthony Masson présente son rapport à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Régie, couvrant la période du 20 mars 2025 à ce jour. Ce rapport a été transmis aux administrateurs avant la présente assemblée. En complément audit rapport, Monsieur Masson dépose ce soir un document portant sur les démarches en cours avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Une copie dudit rapport et du document additionnel seront déposés au Livre des procès-verbaux de la Régie.

Ligne téléphonique IP de la Régie

Le président demande de faire en sorte que le message sur la boîte vocale de la Régie précise que les propos à l'endroit du personnel de la Régie doivent être respectueux en tout temps.

Embauche d'un.e adjoint.e administratif/ve

Monsieur Masson et Monsieur Malo regarderont les quelques candidatures soumises. Le Comité Ressources humaines pourra en discuter ensuite. Monsieur Faucher propose de procéder d'abord à une pré-entrevue téléphonique afin de vérifier si l'intérêt des candidats pour ce poste précis est concret.

Embauche de conducteurs/opérateurs

L'appel de candidatures est paru sur le site de la Régie mais n'a pas été diffusé dans les journaux ou sur d'autres plateformes. Monsieur Masson demande aux administrateurs comment ils suggèrent qu'on procède afin de recruter une personne pour un poste qui est tout de même à temps partiel. Après discussion, il est convenu qu'on procédera à la publication de l'annonce en précisant que la Régie souhaite se constituer une banque de candidatures pour des postes à temps plein et à temps partiel.

Une suggestion est faite de vérifier auprès d'Emploi Québec s'il n'y a pas de subventions qui seraient disponibles pour l'embauche de personnel pour la Régie.

Plastiques agricoles

Monsieur Masson résume aux administrateurs la rencontre tenue à la Ferme Kamouraska 2000 où étaient livrés par le MAPAQ les résultats du projet-pilote sur la collecte et le transport des plastiques agricoles au moyen de deux types de collecte (à bras ou par conteneur). Le premier constat est que les plastiques agricoles doivent être mis dans des sacs fournis à cet effet.

Une présentation officielle du rapport du MAPAQ sur ce projet-pilote aura lieu le 2 juin 2025. Aussi, il est possible qu'une présentation soit faite au conseil d'administration s'il le souhaite.

Après vérification auprès de Monsieur Francis Gauthier chez Agri-Récup, il semblerait qu'un projet pilote pourrait être possible en 2026 si le financement était là. Son avis est qu'il serait préférable que la collecte soit faite dans des conteneurs de plastique.

Monsieur Faucher explique quelques problématiques soulevées lors de ses discussions avec Monsieur Francis Gauthier de chez Agri-Récup : il faut que les seules matières

déposées dans le sac fourni soient du plastique agricole et rien d'autre, aussi, le plastique agricole ne peut être mis directement dans le conteneur s'il n'est pas dans un sac fourni, enfin aucune autre matière que les sacs de plastique agricole ne peut se trouver dans le conteneur.

Monsieur Moreau demande qui paierait la facture pour le ramassage dans les conteneurs. Agri-Récup avait offert 40 \$ la tonne ce qui est vraiment minime par rapport aux coûts estimés.

Madame Morneau explique que le dossier des plastiques agricoles a été repris à la TREM et le comité affecté à ce dossier a travaillé avec la Régie de la Mitis et Synergie Bas-Saint-Laurent pour la mise en place d'un projet pilote. Il y a négociation avec le ministère de l'Environnement. Le projet va très bien. On va savoir d'ici la fin avril et le début mai si le financement est disponible pour ce qui est suggéré avec Agri-Récup, soit la collecte porte à porte à la ferme des plastiques agricoles dans les conteneurs pour le Bas-Saint-Laurent.

Monsieur Faucher mentionne qu'Agri-Récup l'a rejoint et a aussi parlé à Monsieur Masson à propos du fait qu'une municipalité aurait ramassé des plastiques agricoles et les aurait déposés dans un site de dépôt. Si une municipalité entend le faire, elle devra en aviser d'abord la Régie et ne pas ramasser autre chose que du plastique blanc et dans des sacs. On tient à garder une bonne relation avec Agri-Récup.

Éco Entreprises Québec

Monsieur Masson remet aux administrateurs un document énumérant quelques points de suivi de ses interactions avec ÉEQ, dont quelques webinaires, l'un sur la distribution, la réparation et le remplacement des bacs, un autre sur la plateforme et sur les formulaires pour y entrer des données.

Les municipalités devront remplir et retourner le formulaire d'inventaire transmis par Monsieur Masson afin qu'il puisse entrer dans la plateforme les données pour le remboursement par ÉEQ des bacs et pièces actuellement disponibles sur le territoire. Le formulaire rempli doit être accompagné des factures payées par les municipalités pour l'achat des bacs et pièces en inventaire. Il sera nécessaire d'indiquer la marque des bacs dans le formulaire. Avec le formulaire, Monsieur Masson transmettra aux municipalités un document d'information pour uniformiser son traitement.

8. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ ORIENTATIONS ET DÉVELOPPEMENT

Le Comité Orientations et développement s'est réuni le 9 avril dernier. Un rapport énumérant les sujets traités et l'orientation proposée a été transmis aux membres du conseil d'administration jeudi dernier.

Le conseil d'administration est en accord avec l'orientation proposée concernant l'entreposage des bacs (bleus, noirs et bruns), soit l'acquisition d'un conteneur et son installation sur le site du CDBQ ou la location d'un local dans le bâtiment du CDBQ. Le détail des coûts pour chacune de ces alternatives est à suivre.

Concernant la proposition du Comité à l'effet que les coûts relatifs à la réparation des bacs bruns et noirs en 2025 soient refacturés aux municipalités où le service est rendu, le conseil est aussi en accord. Ce qui serait facturé exclurait tout montant assumé par SSAD si le bris relève de ses opérations.

Les membres du conseil d'administration s'entendent sur le principe d'encourager la standardisation des bacs utilisés à l'avenir dans les municipalités et de leur identification avec le logo de la Régie (USD Global pourrait faire imprimer le logo sur le bac directement à l'usine). USD Global aurait une entente avec les quincailleries pour qu'elles offrent les bacs IPL seulement.

Pour les bris de bacs autres que ceux occasionnés par SSAD lors de ses opérations, on pourrait avoir des caméras enregistrant les opérations de collecte. C'est fait comme ça à la RIDT.

On s'entend pour terminer l'année 2025 comme actuellement et de prévoir qu'en 2026 on exigera l'uniformisation des bacs et du traitement par la Régie (facturation).

Lorsqu'il procédera à l'affichage du logo de la Régie sur les bacs, le personnel de chaque municipalité devra faire un inventaire du nombre et du type de bacs par propriété, puis fournir cet inventaire à la Régie qui le tiendra à jour par la suite en cas de réparation ou remplacement.

Parmi les informations à recueillir par le personnel des municipalités lors de la pose de l'affiche et de l'inventaire des bacs sur leur territoire, on devrait retrouver :

- Adresse civique
- Nombre de bacs trouvés à cette adresse (bleus, noirs, bruns, autres)
- Nombre de bacs facturés à cette adresse (bleus, noirs, bruns, autres)
- Affiche du logo apposée le _____ par _____
- État général des bacs à cette adresse
- Bacs non utilisés à cette adresse
- Bacs peints pour servir à d'autres fins que celles de sa couleur initiale.

Les affiches du logo devraient être fournies aux municipalités pour la fin mai et elles devraient être apposées par ces dernières avant le 1^{er} septembre.

Pour ce qui est de la préparation du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, il a été convenu lors de la réunion du Comité Orientations et développement de faire un plan stratégique sur la base du PGMR et de partir de là pour choisir les orientations à retenir dans le PTIO

Le Comité Opérations et communications se réunira prochainement pour discuter des communications à adresser aux citoyens en lien avec ces divers changements.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 21 mai 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

10. AUTRES SUJETS

10.1 - Offre de services de Co-éco – Actions en ÉRE (Éducation relative à l'environnement)

L'offre à la base était destinée à la MRC mais on a proposé d'en retirer les actions qui seraient remboursables par ÉEQ. La Régie les assumera et se fera rembourser par ÉEQ.

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

31.04.25

D'ACCEPTER l'offre de services adressée par Co-éco à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska en date du 16 avril 2025 pour diverses actions en matière d'éducation relative à l'environnement liées à la collecte des matières recyclables. Ces actions sont complémentaires à celles qui seront réalisées par la MRC de Kamouraska pour les autres matières résiduelles.

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 4 222,25 \$, toutes taxes en sus, pour les actions ÉRE et, si la Régie décide de réaliser les actions ÉRE optionnelles, une dépense du montant des tarifs mentionnés à ladite offre de services, toutes taxes en sus.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS


Comme il n'y a personne dans l'assistance, aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

32.04.25

DE LEVER l'assemblée à 20 h 50.


Gilles DesRosiers
Président


Danielle Caron
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président